RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

SAUVONS L'EAU !

EXTRAIT DU MAGAZINE
DES ACTEURS
DE L'EAU

N°53 AVRIL 2024

Eau et urbanisme

Pour des territoires habitables demain





Eau et urbanisme

Pour des territoires habitables demain



Alors que le climat change et que l'urbanisation gagne du terrain, les territoires sont contraints de s'adapter à des pressions exacerbées : pénurie d'eau, inondations violentes, chaleur étouffante en ville, érosion des sols, submersions marines, pollutions, perte de biodiversité… Pour faire de l'eau une alliée des politiques d'aménagement, l'heure est à un changement de paradigme impliquant une meilleure collaboration entre les acteurs de l'eau et les professionnels de l'urbanisme.

En Pays de Beaume-Drobie, trait d'union entre le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, dans cette zone de transition des montagnes cévenoles aux garrigues méditerranéennes fortement convoitée par les touristes aux beaux jours, Pascal Waldschmidt est un précurseur. Dès 2010, dans la commune de Beaumont dont il était maire, il inscrit au Plan local d'urbanisme (PLU) l'obligation d'installer une réserve pour les eaux pluviales, d'un mètre cube pour 10 mètres carrés de surface, lors de toutes nouvelles constructions. Une dizaine d'années plus tard, le PLU intercommunal impose la même règle, à l'unanimité des élus. « *Nous avons été le premier PLUi de France à procéder ainsi*, indique le vice-président de la Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie.

Dossier !



Question à

Corinne Figueras

cheffe du pôle Eau Biodiversité
de la DDTM de l'Hérault



POURQUOI AVOIR RÉDIGÉ UNE CIRCULAIRE LIANT POSSIBILITÉS D'URBANISATION ET DISPONIBILITÉ EN EAU POTABLE ?

Dans notre département de l'Hérault très attractif au plan démographique, il nous est apparu important de mieux articuler les problématiques de l'eau et de l'urbanisation. Dès 2008, pour tous les nouveaux PLU ou révisions de PLU qui nous sont soumis, nous avons posé la règle suivante : pas d'urbanisation supplémentaire sur des communes présentant un souci lié à l'eau potable. Cette circulaire a été révisée en 2019 avec des critères encore plus avancés sur l'eau potable pour prendre en compte l'évolution de la connaissance sur la disponibilité de la ressource. Nous venons aussi d'élaborer des documents d'accompagnement, tel qu'une boîte à outils à l'attention des bureaux d'étude en charge de l'urbanisme qui interviennent pour le compte des communes. L'idée est vraiment d'accompagner les collectivités dans une stratégie d'économie et d'optimisation, ce que les élus comprennent d'autant plus dans la situation que rencontre actuellement le territoire en termes de sécheresse. Cette doctrine est un levier puissant pour gérer la ressource, très touchée par le changement climatique.

Puis celui des Sources et Volcans a suivi, et d'autres encore. Sur nos terres très sèches en été, mais soumises aux pluies cévenoles, cela permet de stocker l'eau quand elle tombe et d'économiser ainsi une partie de l'eau potable. Nous avons également interdit l'imperméabilisation de tous les parkings publics. Aujourd'hui, l'eau est un bien précieux, vital, à préserver, et à placer au cœur des réflexions d'aménagement ». La philosophie est posée, marqueur incontestable d'un changement d'approche et de réflexion dans les territoires, que l'agence de l'eau entend accompagner plus directement.

L'eau, une ressource pour des territoires plus solides

« *Établi avec la Dreal de bassin, notre nouveau plan d'action Eau et urbanisme s'adresse à la fois aux acteurs de l'eau et de l'urbanisme : services de l'État, élus locaux et agents techniques des collectivités, en particulier des structures porteuses de Sage et de Scot… Il s'illustre par une vingtaine d'actions d'appui méthodologique pour favoriser la bonne prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques d'aménagement*, explique Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence de l'eau. *Avec la nécessité de s'adapter au changement climatique, les élus sont confrontés à des problématiques nouvelles, d'où l'importance de considérer chaque projet d'aménagement en adéquation avec la disponibilité de la ressource, son bon état, le fonctionnement des milieux aquatiques et humides, la vulnérabilité aux risques d'inondation ou de submersion… D'autant que l'eau est une alliée, un atout pour l'avenir, en raison des multiples bénéfices qu'elle induit : socio-économiques, de cadre de vie, de lutte contre les îlots de chaleur et pour la résilience globale des territoires* ». De fait, directeur délégué pour l'environnement,

« L'implication de tous est cruciale. Changeons nos pratiques et habitudes de travail, mettons en œuvre, ensemble, les solutions connues et des actions innovantes. À nous d'agir pour que nos territoires restent demain habitables et riches en biodiversité. Il en va de notre avenir et de celui des milieux naturels, dont la bonne santé est intimement liée à la nôtre. »

Fabienne Buccio, préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée

EAU ET URBANISME

Des enjeux liés

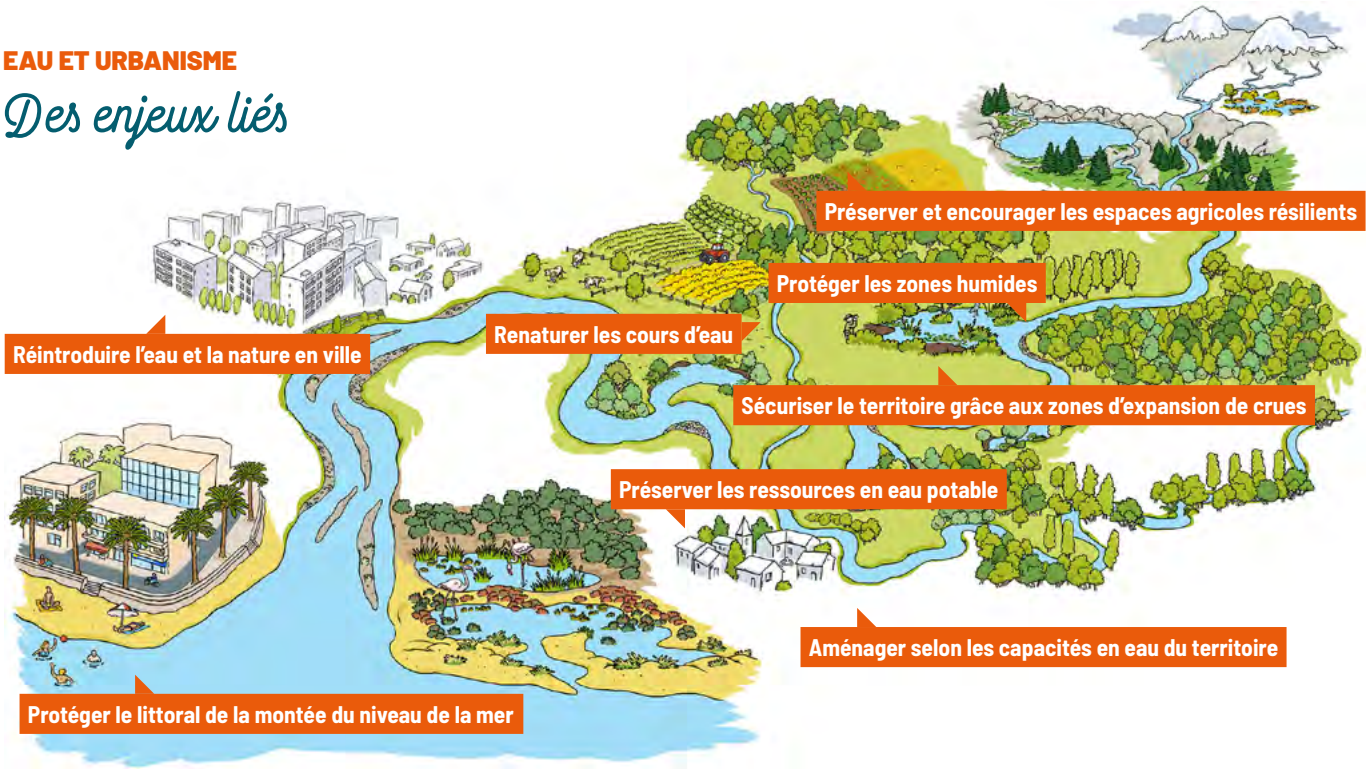

ITW « Le PLU, l'arme fatale qui s'impose à tous ! »

Christian Piel est urbaniste, hydrologue et fondateur de l'agence Urbanwater. Il intervient principalement sur l'aménagement des villes et plaide pour des mesures favorisant l'intégration de l'eau dans tous les projets urbains.



COMMENT INCITER LES ÉLUS À INTÉGRER LES ENJEUX DE L'EAU DANS LEURS PROJETS D'URBANISME ?

Tout aménagement urbain, quelle que soit sa taille, modifie le cycle de l'eau. L'urbanisation s'étendant de plus en plus largement, il est important de changer la manière de concevoir. Les grandes agglomérations ont bien compris l'intérêt de lier eau et urbanisme ; les petites collectivités en zone périurbaine développent moins cette culture, mais la loi Zéro artificialisation nette (Zan) les oblige à s'interroger. Cette loi, qui leur semble encore binaire et contraignante, est incontestablement une avancée positive. Il est fondamental, aujourd'hui, de reconsidérer la place des cours d'eau dans la ville, de s'attacher à réintroduire des processus naturels, comme l'infiltration ou le ralentissement des eaux de ruissellement, de rendre la ville poreuse et spongieuse. Lors de pluies courantes, l'eau constitue une ressource précieuse à infiltrer ; en cas de pluies fortes, il est possible de la maîtriser par des bassins de rétention, mieux encore par des places et des parcs inondables, ou encore par des toitures stockantes… Et pour les pluies exceptionnelles, il faut contenir leur écoulement en dehors des zones à risques pour les biens ou les personnes. Or seul le document d'urbanisme, en permettant de planifier l'évolution de l'urbain et des paysages, peut redonner cette réelle place à l'eau dans la ville.

QUELLES SONT LES MÉTHODES À ADOPTER POUR CELA ?

Tout se passe dans le PLU, en conformité avec les orientations des Sdage. Cette arme fatale permet d'associer toutes les compétences, pose une politique globale et s'impose à tous, notamment aux promoteurs. Les outils sont nombreux et parfois complexes – Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), zonages pluviaux… – mais c'est avant tout aux urbanistes d'intégrer la gestion de l'eau dans leur réflexion. Ceux qui le nient sont de moins en moins nombreux ; la plupart ont bien compris que gérer l'eau apporte des bénéfices globaux, par exemple en activant la nature dans la ville, ce qui a des répercussions sur les températures ou la biodiversité.

les risques et le numérique au Cerema, Marc Meyer note un surcroît d'intérêt des collectivités sur le sujet : « *Qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains, tous les territoires sont concernés par de potentiels conflits d'usage de l'eau. Nous leur fournissons des outils afin de les aider à trouver des réponses, par exemple pour identifier les espaces de tension avérés et les solutions techniques à déployer, qui ont toutes une traduction possible dans les documents d'urbanisme. Ne pas lier eau et urbanisme revient à se priver d'un levier d'action efficace, car on ne définit pas une zone d'action prioritaire sans la mentionner dans un Schéma de cohérence territorial (Scot) ou un PLUi, de même que l'on n'entérine pas une politique de désimperméabilisation sans la matérialiser par un zonage pluvial intégré au document d'urbanisme. Faire une étude de risque est important, mais cela ne suffit pas ! La clé de la réussite future, c'est d'aller jusqu'à l'inscription en planification* ». Une posture qui se généralise à l'initiative même des élus, demandeurs de davantage de transversalités entre les équipes, services et acteurs publics.

L'exemple du PLUi Pays d'Aubagne et de l'Étoile

« *Il y a dix ans, nous ne nous posions pas toutes ces questions, mais aujourd'hui l'eau est un sujet prégnant,* atteste Romain Delaunay, responsable de division Urbanisme à la Métropole d'Aix Marseille Provence. *Approuvé en juin dernier, le PLUi Pays d'Aubagne et de l'Étoile est en ce sens une petite révolution en termes d'aménagement pour nous. Il comporte une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique de 200 pages relatives au cycle de l'eau, dans laquelle des prescriptions et des recommandations sont spécifiées.*

SAGE BAS-DAUPHINÉ

Une approche ultra pragmatique !



À l'issue d'une année de travail, la Commission locale de l'eau du Sage Bas-Dauphiné Plaine de Valence a validé, à l'attention des agents de collectivité, élus et bureaux d'études, une boîte à outils leur permettant de mieux considérer les enjeux de l'eau dans les différents documents d'urbanisme. « *En rencontrant les EPCI du territoire, je me suis rendu compte que les services de planification rencontraient des difficultés à prendre en compte les préconisations du Sage. Non pas par opposition, mais parce que cet exercice de transposition est complexe,* indique Catherine Hamelin, responsable du pôle Ressources en eau, milieux et planification du Département de la Drôme et animatrice du Sage. *Avec l'agence d'urbanisme de Grenoble, nous avons organisé des ateliers puis élaboré un contenu de 11 fiches thématiques, illustrées et synthétiques* ». Ces fiches, axées sur la gestion quantitative de la ressource, la recharge de la nappe souterraine, la protection des zones de captage et la préservation des zones humides, comportent des modèles de rédaction pour intégrer l'eau dans les pièces d'un document d'urbanisme local, recensent l'ensemble des questions à se poser et présentent des retours d'expérience positifs. Elles seront bientôt diffusées sur le site internet du Sage ou en version imprimée, sur demande.

Plus d'info sur sagedauphine-valence.fr



Le réchauffement climatique intensifie la pression sur la ressource et impose que l'eau soit placée au cœur des réflexions en matière d'urbanisme. Ici, les sources de l'Huveaune (83), un fleuve dont les nappes phréatiques sont au plus bas.

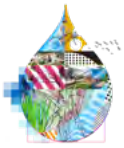

Nous pouvons, par exemple, recommander des espaces végétalisés en tant que réceptacles d'eau ou imposer des noues végétales. Pour établir cette OAP, nous avons travaillé avec l'agence d'urbanisme, sans laquelle nous ne serions sûrement jamais allés aussi loin. Ce document contribue à une prise de conscience, tant chez les aménageurs que chez les élus, et diffuse des pratiques vertueuses ». Sa force ? Une approche peu technique, pragmatique et évitant l'incantation.

Golfe de Saint-Tropez : un Scot qui en dit long

De la terre à la mer, il n'y a qu'un pas, que la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a franchi dès 2019 en inscrivant, dans son Scot, un chapitre entier sur la préservation des espaces maritimes, assorti d'une cartographie des vocations des différents périmètres concernés, qu'ils soient par exemple dédiés à la baignade, au mouillage des bateaux ou classés en zone de protection des herbiers de Posidonie. « *À l'époque, cette démarche visant à encadrer les usages sur notre littoral de 103 kilomètres et à préserver le potentiel environnemental que constitue l'interface terre-mer était vraiment innovante*, précise Julien Benmamar, chargé de mission à la communauté de communes. *Elle a débouché sur une dizaine d'orientations d'aménagement inscrites dans le Scot et donc opposables en matière d'urbanisme. Aujourd'hui, ce chapitre fait référence pour tous les services d'État et constitue un guide dans les prises de décision* ». Élaboré avec l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (Audat), il donne actuellement matière à un prolongement sur la stratégie d'occupation du littoral face à l'évolution du trait de côte. « *Dans le cadre de la mise en révision du Scot, nous voulons aussi mieux comprendre les solidarités écologiques terre-mer et les incidences des usages en mer sur la qualité des milieux*, conclut Laurent Pinon, directeur d'études Urbanisme, aménagement et planification à l'Audat. *Sachant que ce travail rapproché avec la communauté de communes permet également d'appuyer des actions de communication et de sensibilisation des différents usagers* ».

Pour accompagner les collectivités et en lien avec la Dreal de bassin, l'agence de l'eau a élaboré un plan d'action Eau et urbanisme.

Découvrez-le en flashant ce QR Code

EN CHIFFRES

Pourquoi mieux concilier eau et urbanisme ?

20 000 à 30 000 ha
d'espaces naturels disparaissent chaque année en France sous la pression des activités humaines

50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990

26,8 % de la population réside dans une zone exposée au risque d'inondation

30 % des terres situées à moins de 500 mètres d'un rivage sont artificialisées

6 600 communes, en moyenne, sont reconnues en état de catastrophe naturelle chaque année

Sources : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
Novethic – Vie Publique

20 cm
L'élévation du niveau de la Méditerranée en 1 siècle

Une hausse de **15 à 30 cm** est estimée d'ici 2050.

+ 1,8 °C
L'augmentation de la température moyenne de l'air sur la période 1960-2020 dans le bassin du Rhône

Plan d'action Eau et Urbanisme du bassin Rhône-Méditerranée

Un plan d'action pour :

Sensibiliser et acculturer les acteurs de l'urbanisme aux enjeux de l'eau

Produire des outils d'accompagnement opérationnels pour une meilleure intégration de l'eau à l'urbanisme

Démultiplier les pratiques de collaboration entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme dans les territoires

23 actions structurées en 4 axes stratégiques

Axe 1
Appuyer les services techniques

- Mettre à disposition des acteurs de l'urbanisme des références et connaissances utiles sur l'eau et les milieux aquatiques
- Diffuser des méthodes et exemples concrets d'intégration des enjeux de l'eau dans les SCoT et PLU(i)
- Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Financer des moyens d'animation dans les territoires pour sensibiliser et accompagner les acteurs

Axe 2
Appuyer les services de l'État

- Rapprocher les services eau et urbanisme, partager les pratiques et retours d'expérience

Axe 3
Renforcer le rôle des SAGE

- Favoriser la traduction des dispositions et règles des SAGE dans les documents d'urbanisme
- Renforcer les liens avec les acteurs de l'urbanisme

Axe 4
Engager les élus locaux

- Communiquer, sensibiliser et s'appuyer sur les réseaux structurés d'acteurs de l'urbanisme

Des outils

Un site web de référence

L'EAU DANS LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Un livret technique Eau & urbanisme



Des aides de l'agence de l'eau 12ème programme d'intervention

Acteurs de l'eau et de l'urbanisme : travaillons ensemble, changeons nos pratiques, mobilisons toutes nos connaissances et compétences pour que nos territoires soient résilients et agréables à vivre !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

DÉCOUVREZ LE DERNIER FILM D'ANIMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Eau et aménagement du territoire :

un pacte pour l'avenir



En 4 minutes, ce film d'animation décrypte pourquoi et comment intégrer l'eau dès la conception des projets d'aménagement du territoire.

SAUVONS L'EAU !